

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 21 septembre 2021

N° VA_DEL2021_157

Objet : Motion pour le maintien des bureaux de Poste dans les quartiers

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Benoît TSHISANGA, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Romain LECLERCQ, ayant donné pouvoir à Claudine REGULSKI, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Gérard CAUDRON, Farid OUKAID, Christian CARNOIS, Patrice CARLIER, Philippe DOURCY étant excusés.

Motion déposée par les groupes EPVA, PS, Génération.s, MDC

La Poste doit rester un service de proximité

Depuis 2016 le groupe La Poste revendique mettre en œuvre « *une nouvelle offre de services* » sur le territoire villeneuvois.

Concrètement, cela s'est déjà traduit par la fermeture de bureaux et par la centralisation de plusieurs services notamment sur le bureau d'Annappes.

Les bureaux du Triolo et de la Cousinerie ont déjà été fermés et seule une large mobilisation a, pour le moment, évité la fermeture de celui du Breucq.

Dernièrement de nombreux usagers du bureau d'Ascq nous ont informés du transfert imposé de leur compte sur le bureau d'Annappes.

Ces témoignages se conjuguent avec la suppression constatée de services, également transférés sur Annappes.

Ainsi, il apparaît que tout semble mis en œuvre par La Poste pour préparer la fermeture du bureau d'Ascq.

Le Conseil de quartier et plusieurs associations du quartier nous ont par ailleurs saisis pour confirmer cette inquiétude.

Le 18 septembre 2018 le Conseil municipal, à l'initiative de la majorité, adoptait à l'unanimité une motion exprimant son opposition à cette stratégie du

groupe la Poste, en affirmant son attachement à ces services de proximité sur l'ensemble du territoire communal.

Aujourd'hui nous réaffirmons par cette motion l'importance que nous accordons aux services de proximité pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

La concentration des services sur un bureau central, les « relais Poste » et les services numériques ne peuvent compenser l'offre de service public dégradée par la suppression des bureaux de quartier.

Ces suppressions qui se succèdent à Villeneuve d'Ascq, participent lourdement aux inégalités de territoires en particulier pour les personnes les moins mobiles ou confrontées à la fracture numérique.

Par cette motion nous exprimons également notre soutien aux personnels du groupe La Poste qui subissent la situation.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq :

- réaffirme l'importance accordée à ces bureaux de quartier et notamment à ceux du Breucq et d'Ascq aujourd'hui menacés ;

- soutient les mobilisations, les usagers et les personnels qui expriment leur opposition à ces fermetures ;

- demande au groupe la Poste de clarifier et d'exposer ses intentions sur l'implantation des bureaux de Poste à Villeneuve d'Ascq.

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 24 septembre 2021 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :